

Communication N° 5 - 2009 au Conseil communal

Séance du 11 février 2009

Ouverture du marché de l'électricité Information

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'ouverture du marché de l'électricité pose de nombreux défis qui obligent les différents acteurs à de constantes et rapides adaptations.

Les tarifs d'électricité 2009 ont suscité de violentes réactions au sein de la population, dans le monde politique et économique.

Devant cette levée de boucliers, le Conseil fédéral a décidé de réviser, dans l'urgence, l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité dans le but de limiter les hausses annoncées. Il ne pouvait intervenir que sur le seul segment non libéralisé, à savoir les coûts d'acheminement, essentiellement le timbre.

La valeur du réseau de Pully a été établie en 2008, selon la méthode dite « synthétique » préconisée par la branche et de manière tout à fait correcte. Les nouvelles dispositions nous obligent à le recalculer, sur des bases comptables, ce qui est moins favorable pour la part qui est dévolue à l'entretien de notre réseau.

De plus, nous devons le faire très rapidement pour publication des tarifs 2009 au 1^{er} avril de cette année.

L'interprétation de l'Ordonnance comporte encore des zones floues. En prenant toutes les précautions utiles grâce aux nombreux contacts établis avec l'Association des électriciens suisses (ci-après AES), la Commission fédérale de l'électricité (ci-après l'ECom) et un bureau spécialisé (HCSA), nous suivrons de près ce dossier en essayant d'atténuer au maximum les effets pervers de cette nouvelle donne.

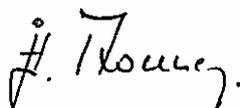
Nous avons, en particulier, demandé un délai à l'ECom pour fournir tous les justificatifs qui nous permettraient de maintenir l'application d'un taux d'intérêt raisonnable pour toutes nos installations antérieures à 2004.

Pour ce qui est de la phase transitoire, l'Ordonnance exige des distributeurs qu'ils annoncent un tarif prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2009. Compte tenu des incertitudes qui subsistent quant au montant du timbre - en particulier du timbre amont de notre réseau - Pully a décidé de ne répercuter que la baisse liée aux systèmes-services de Swissgrid, soit - 0,5ct./kWh. Au cas où les tarifs 2009, publiés le 1^{er} avril, seraient inférieurs à ces tarifs prévisionnels, les montants prélevés en trop seront remboursés ultérieurement aux clients.

En résumé, nous essayons d'agir au mieux dans l'intérêt à la fois de la Commune et du consommateur, dans un cadre législatif qui nous laisse très peu de marge de manœuvre. Il faut toutefois s'attendre à une réduction des marges espérées, sans pour autant devoir craindre, a priori, de basculer dans les chiffres rouges.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 4 février 2009